

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2022-072	Nomenclature 1.1
Commande publique – Acquisition de colonnes aériennes pour les emballages recyclables et le verre Lancement de la consultation	

Membres du Conseil communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
29	25	29

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars à 20 heures,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 24 mars 2022 par voie électronique conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 22 octobre 2020 relative au règlement intérieur des instances et en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni,

Salle du Conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,

Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU.

Etaient présents : cf. liste en annexe

Tugdual BRABAN a été nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Bernard SALIOU

EXPOSE DU PROJET :

Il convient de lancer une consultation pour l'acquisition de colonnes aériennes pour les emballages recyclables et le verre. Les colonnes aériennes sont mises en place sur les points d'apport volontaire situés sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille.

Le montant total est estimé à 60.000 € HT pour une année.

Le marché sera conclu pour une durée d'un et reconductible trois fois, soit pour une période totale de quatre ans.

Le montant total sur les quatre ans est estimé à 240.000 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré a autorisé et à l'unanimité, le Président à lancer une consultation pour l'acquisition de colonnes aériennes pour les emballages recyclables et le verre.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Châteauneuf-du-Faou,

le 31 mars 2022

Le Président,
Bernard SALIOU



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

ID : 029-242900561-20220331-DELIB2022072-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2022

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X			
Michèle LALLOUET		X		Tugdual BRABAN
Christian PERON	X			en visio
Hélène LOLLIER	X			
Bernard NOEL		X		Tugdual BRABAN
Claude JONCOUR	X			
Patrick WAQUIER	X			
Joëlle LE BIHAN	X			
Michel LE SANN	X			
Franck STERVINO	X			
Yvon COQUIL	X			
Jean-François SARREAU	X			
Annick BARRE	X			
Emmanuel LE ROY	X			
Michel LE ROUX	X			
Martine QUEMERE	X			
Marguerite BLEUZEN	X			
Laurent DECOUT	X			
Jocelyne BOULC'H	X			
Denis SALAUN	X			
Stéphane GUILLOU	X			
Jean-Claude GOUIFFES		X		Stéphane GUILLOU
Bernard SALIOU	X			
Eric BIZOUARN	X			
Guy CITERIN	X			
Nicole RIOU-CANEVET	X			
François LE CLECH	X			
Géraldine HARY		X		Philippe ANSQUER
Philippe ANSQUER	X			

Nombre de membres titulaires : 29

Nombre de membres présents : 25 dont 1 en visio

Nombre de pouvoirs : 4

Etaient également présents :

Sandrine GENTRIC, Directrice Générale des Services

Catherine LE PORS, secrétariat de direction